MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DOSSIER DE DEMANDE D'EXPÉRIMENTATION :

PASSERELLE PASS-IFSI

Version du 29 septembre 2021

I – UNIVERSITÉ ET UFR PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION 3
II – STATUT DE LA STRUCTURE PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION 6
III – CONTEXTE DE LA DEMANDE / PROJET PÉDAGOGIQUE 8
IV – MÉTHODE DE TRAVAIL 9
V – PROPOSITION D'EXPERIMENTATION 11
VI – FAISABILITÉ DU PROJET D'EXPÉRIMENTATION 12
VII – AVIS DES INSTANCES 12

I – UNIVERSITÉ ET UFR PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION

1) Présentation d'Aix-Marseille Université

Créée le 1er janvier 2012, Aix-Marseille Université (AMU) peut légitimement considérer, au terme d'une première période 2012-2017 largement consacrée à la structuration de l'université unique, qu'elle a relevé le défi majeur qu'elle s'était assigné : réussir la fusion des trois universités du territoire et donner naissance à une grande université de rang mondial.

AMU est ainsi une université de recherche intensive, qui a tissé des partenariats dans le monde entier, qui a affirmé son ancrage et son intégration territoriale et qui figure parmi les toutes premières universités françaises au classement de Shanghai. AMU est une université pluridisciplinaire structurée autour de cinq secteurs disciplinaires répartis sur 18 composantes (facultés, écoles, instituts) et un secteur pluridisciplinaire (comprenant l'INSPE et l'IUT) :

- Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Droit et Science politique
- Economie et Gestion
- Santé
- Sciences et Technologies

Elle est présente sur quatre départements et 9 villes. Elle est dotée d'un patrimoine immobilier réparti sur 58 sites représentant plus de 830 000 m². AMU a été lauréate de l'Opération campus, qui en lien avec les CPER (contrat de Plan Etat-Région), lui permet de réhabiliter et de moderniser ses campus pour viser les meilleurs standards internationaux. AMU est désormais un interlocuteur reconnu et identifié, qui a su imposer son identité, s'affirmer comme un acteur incontournable de son territoire, au développement et au rayonnement duquel elle participe activement.

Dès 2012, AMU a développé et structuré une offre de formation rationalisée et lisible. Ce travail a été approfondi dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation qu'elle a élaboré en 2016 et 2017, fruit d'une concertation interne mais également d'échanges avec les partenaires socio-économiques et les collectivités. En matière de recherche et d'innovation, AMU a développé une stratégie co-construite à l'échelle du site en lien avec les principaux organismes de recherche (CNRS, Inserm, IRD, CEA..).

L'excellence de la recherche du site a été reconnue notamment par les succès dans plusieurs appels à projets nationaux (labex, equipex, Instituts convergences, RHU, EUR…) ou européens de type H2020 (AMU est ainsi le troisième établissement français collecteur de fonds dans le cadre de ce programme). La labellisation du projet A*Midex, porté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (AMU, CNRS, Inserm, IRD, CEA, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et Ecole Central de Marseille), a eu par ailleurs un formidable effet structurant et stimulant pour l'établissement. Cette excellence en recherche s'est accompagnée récemment par un montée en qualité de la formation attestée par les succès nombreux autour du PIA (NCU : DREAM U, IDEE : IDEAL, SFRI : TIGER….) Il a permis de créer une véritable dynamique autour des cinq thématiques prioritaires et des objectifs stratégiques identifiés dès 2012 :

- Excellence de la formation et de la recherche
- Partenariats avec le monde socio-économique

- Internationalisation des domaines d'excellence du site
- Politique de ressources humaines ambitieuse
- Attractivité du site

Aix-Marseille Université en quelques chiffres :

- Près de 80 000 étudiants, dont 10 000 étudiants internationaux et 1 100 diplômes
- 12 écoles doctorales
- 120 associations étudiantes
- 8 000 personnels
- 18 facultés et écoles
- 13 instituts d'établissement interdisciplinaires
- 5 grands campus
- 1 université civique européenne CIVIS en coopération avec 7 universités
- 1 IDEX pérennisée
- 1 Cité de l'innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)
- 121 structures de recherche dont 112 unités de recherche et 9 structures fédératives

2) Présentation de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille Université

Depuis octobre 2018, la Faculté de Médecine de Marseille est devenue la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (SMPM). Elle accueille chaque année plus de 15000 étudiants grâce à son développement des différentes formations en sciences médicales et paramédicales.

Ce regroupement permet, au travers de ses 4 écoles (Médecine, Maïeutique, Sciences de la Réadaptation et Sciences Infirmières) :

- De favoriser la mutualisation de certains enseignements pour faire se côtoyer pendant leurs études les différentes professions de santé afin de pouvoir créer une approche transversale de ces professions.
- De sensibiliser et d'organiser l'approche recherche pour ouvrir les structures de recherche à ces « nouvelles professions » qui intègrent l'université.
- D'apprendre à travailler ensemble pour mieux répondre aux objectifs de santé publique et à mieux définir le rôle de chacun en complémentarité.

La faculté a su également, au sein du secteur santé, organiser une offre de formation continue (UFMCS) pour l'ensemble des professionnels de santé.

Avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), la faculté SMPM offre à ses étudiants la possibilité de pratiquer une médecine de pointe et ainsi accéder aux dernières avancées de la recherche biomédicale. Forte de ce partenariat, la faculté bénéficie pleinement de l'excellence française en matière de soins, de formation clinique et de la recherche scientifique.

La recherche est aussi un axe fort de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales avec ses 16 équipes de recherches labélisées dans les différents domaines tels que les maladies infectieuses, les neurosciences, la génétique, l'oncologie/immunologie, les sciences humaines et sociales, la santé publique, l'imagerie médicale ou encore l'anthropologie.

Doté d'infrastructures modernes, la faculté, en comptant notamment le Centre européen en imagerie médicale (Cerimed), a l'ambition de se placer parmi les meilleurs en France.

3) Présentation de l'Ecole des Sciences Infirmières

L'Ecole des Sciences Infirmières, dirigée par M. Sébastien Colson, infirmier puériculteur Maître de conférences, est issue de l'ancien Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI) créé en 2012 et dirigé jusqu'octobre 2018 par le Pr Philippe Berbis, Vice-doyen aux professions paramédicales de la faculté.

Le Conseil d'Ecole, composé d'enseignants-chercheurs de rang A et de rang B, de représentants étudiants, d'un BIATSS et d'une personne extérieure, délibère et vote sur toutes les questions concernant les activités pédagogiques et le fonctionnement de l'Ecole. En particulier, le Conseil d'Ecole :

- Propose l'offre de formation de l'Ecole ;
- Propose les modalités de contrôle de connaissances des formations de l'Ecole ;
- Fait état des besoins financiers et humains nécessaires à son fonctionnement, qui sont transmises au Conseil de la Faculté ;
- Répartit les crédits qui lui sont alloués.

Entrent dans le champ de compétence de l'Ecole des Sciences Infirmières :

- La gestion, l'application et l'évaluation, pour les 16 instituts de l'académie d'Aix-Marseille, de la **convention de partenariat relative au diplôme d'Etat d'infirmier grade Licence, signée entre Aix-Marseille Université (AMU), Université Côte d'Azur, les deux Groupements de Coopération Sanitaire d'Aix-Marseille et de Nice (GCS) la Croix-Rouge Française regroupant 26 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional**. Dans ce cadre, **Aix-Marseille Université** met en œuvre un dispositif pédagogique adapté en concertation avec les IFSI, visant à des enseignements de qualité pour l'ensemble des instituts, réalisés par des enseignants-chercheurs, garantissant l'égalité des étudiants devant la validation. L'évaluation des enseignements inhérents aux UE coordonnées par l'université fait l'objet d'un dispositif mis en place par la commission pédagogique de ce dispositif, placée sous la Présidence d'AMU. Dans le cadre de cette convention, des commissions pédagogiques regroupant l'ensemble des partenaires sont réunies régulièrement (3 à 4 fois par an).

- La gestion, l'application et l'évaluation de la **convention de partenariat relative au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste grade Master, signée entre Aix-Marseille Université (AMU), Université Côte d'Azur, les instituts de formation d'infirmiers anesthésistes de l'AP-HM et du CHU de Nice, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional.**
- **Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,** dont l'accréditation a été délivrée en octobre 2018 pour 3 mentions et en mai 2020 pour une 4ème mention.

4) Présentation du Groupement de Coopération Sanitaire des IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille

Le Groupement de coopération sanitaire « IFSI Académie d'Aix-Marseille » réunit les établissements publics de santé, le Groupement d'Intérêt Public des Etablissements de Santé d'Avignon et du Pays de Vaucluse, le Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix, gestionnaires des IFSI publics ainsi que l' Association pour la Formation Sociale et Médico-Sociale de Marseille et du Sud Est, gestionnaire de l'IFSI La Blancarde et l'Association IFSI Saint Jacques, gestionnaire de l'IFSI St Jacques. L' institut de formation St Joseph de la Croix-Rouge Française est partenaire invité aux réunions du GCS.

Le GCS a été créé le 26 février 2010 pour être l'interlocuteur de l'université dans le processus de conventionnement dans le cadre de la réforme des études d'infirmier de 2009. Il permet d'harmoniser et coordonner le déploiement du dispositif pédagogique universitaire et de mutualiser les expériences pédagogiques.

II – STATUT DE LA STRUCTURE PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre d'Aix-Marseille Université, dont elle est une composante, l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille porte le nom de Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.

La Faculté est partie constituante du Centre Hospitalier et Universitaire en application de la convention conclue dans les conditions définies au 5ème alinéa de l'article 32 de la Loi du 26 janvier 1984, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 décembre 1958 maintenues en vigueur par l'article 68 de la Loi.

En conséquence, la structure et le fonctionnement de la Faculté sont régis par les statuts disponibles sur le site de la Faculté sur le lien suivant : https://smpm.univ-amu.fr/sites/smpm.univ-amu.fr/files/ressources_docs/statuts-ufr-smpm.pdf

L'organisation de la Faculté dépend :
- Du Conseil de Faculté,
- Du Directeur qui porte le titre de Doyen, Pr Georges LEONETTI

- Du ou des Vice-Doyens,
- Des Assesseurs et des chargés de mission,
- Du Conseil Scientifique,
- Du Comité des Etudes,
- Des Commissions spécialisées,
- Des Conseils d'Ecole,
- Des Directeurs d'Ecole,
- De l'Assemblée des Professeurs et assimilés, des Maîtres de Conférences des Universités et assimilés.

III – CONTEXTE DE LA DEMANDE / PROJET PÉDAGOGIQUE

Contexte institutionnel

Aix-Marseille Université est reconnue pour être une université pionnière dans le contexte de l'universitarisation des professions paramédicales, depuis la mise en place du référentiel de formation d'infirmier diplômé d'État en 2009. L'Université est impliquée auprès des 16 IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille, dans la convention régionale d'universitarisation de la formation infirmière, avec le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur (ARS PACA). La commission pédagogique, présidée par le Pr Philippe Berbis, vice-doyen aux professions paramédicales de la Faculté SMPM, a permis de réaliser des travaux significatifs en termes d'harmonisation des enseignements universitaires concernant les unités d'enseignement contributives du référentiel de formation, d'harmonisation des contrôles de connaissances, de développement d'une offre documentaire spécifique aux sciences infirmières au sein de la Bibliothèque Universitaire, de projets de simulation en santé et de mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

Contexte de l'expérimentation

Aix-Marseille Université a été sollicitée pour participer à une réunion en visioconférence le 27 novembre 2020, dans le cadre de la mission de concertation Etat-Région relative à la création de places de formations sanitaires et sociales, confiée par le Premier Ministre à Monsieur Stéphane Le Bouler.
La présente expérimentation porte plus particulièrement sur le chantier 1 : *« Bâtir des passerelles pour un accès direct en deuxième année d'IFSI »*. En concertation avec le Conseil Régional Sud-PACA et l'ARS PACA, une proposition d'expérimentation d'Institut de Formation en Soins Infirmiers Universitaire (IFSI-U) a émergé.

Plusieurs constats sont pris en considération dans ce projet d'expérimentation :

- Autrefois, les étudiants validant la PACES bénéficiaient de conditions de concours aménagées (supprimées depuis 2019 à la suite de la mise en place de ParcourSup IFSI) et de dispense de certaines unités d'enseignement en première année d'IFSI, dans le cas où leur moyenne en PACES était égale ou supérieure à 10/20, mais leur rang de classement au mérite se situait au-delà du quota d'admission en études de santé sur les filières médicales ;
- Dans le cadre de la réforme d'accès aux études de santé mise en œuvre depuis l'année universitaire 2020-2021, réglementée par le décret 2019-1125 du 4 novembre 2019, les étudiants de PASS acquièrent des connaissances théoriques pouvant être réinvesties dans d'autres formations de santé que celles pour lesquelles ils postulent pendant l'année de PASS, tout comme les étudiants de l'ex-PACES ;
- L'entrée en formation de soins infirmiers dans l'un des 16 IFSI de l'académie d'Aix-Marseille est particulièrement sélective via ParcourSup IFSI : sur la campagne 2021, 12 340 dossiers ont été déposés, 5 732 candidats ont été classés pour 955 places. Certains candidats de

ParcourSup IFSI candidatent également pour intégrer le PASS, de sorte à potentialiser leurs chances d'obtenir une place en IFSI par la suite ;

- Les IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille ont été sollicités, dans le cadre des mesures « Ségur » en 2020 et 2021 pour augmenter leur quota d'étudiants en 1ère année de formation, atteignant à présent les limites hautes de leur capacité maximale d'accueil, mais peuvent disposer de places libres en 2ème année de formation du fait des redoublements de 1ère année ou des abandons en cours de formation.

<u>But de l'expérimentation :</u> Créer une passerelle pour les étudiants ayant validé leur année de PASS, mais non reçus à une entrée en filière sélective de santé, vers la 2ème année d'étude en soins infirmiers dans l'un des 16 IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille.

Cette expérimentation prévoit :

- La reconnaissance des connaissances acquises dans le cadre du PASS pour un accès en 2ème année d'étude en soins infirmiers
- La fluidification des parcours de formation
- La création de débouchés complémentaires en santé aux étudiants issus de PASS, ayant validé leur 1ère année
- La possibilité de disposer de nouveaux professionnels qualifiés sur le terrain, dans un délai rapide.

Le projet pédagogique concernant cette expérimentation repose sur :

- Une collaboration étroite entre Aix-Marseille Université, le Groupement de Coopération Sanitaire des IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille, le Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur et l'ARS PACA
- Un parcours de formation dont l'étudiant est acteur, avec le soutien de ses tuteurs pédagogiques
- Un enseignement théorique et pratique garanti par toutes les parties prenantes
- Un accompagnement personnalisé du projet professionnel de l'étudiant
- Un dispositif d'accompagnement à la réussite de l'étudiant
- Un dispositif d'amélioration de la qualité de la formation dans chacune des institutions concernées

<u>IV – MÉTHODE DE TRAVAIL</u>

Face à ce contexte, et pour répondre au but de l'expérimentation, plusieurs comités et groupes de travail ont été mis en place :

<u>Comité de pilotage de l'expérimentation</u>

- M. Sébastien COLSON, Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université

- Mme Françoise MASSARO, Directrice emploi, formation et information des métiers du Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur
- M. Alain LOSCHI, Conseiller technique et pédagogique de l'ARS Provence- Alpes-Côte d'Azur
- Mme Jocelyne KOEGER, GCS des IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille

Comité directeur de l'expérimentation

- Pr Georges LEONETTI, Doyen, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Pr Philippe BERBIS, Vice-Doyen aux professions paramédicales, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Déborah ROCCHICCIOLI, responsable administrative, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Françoise MASSARO, Directrice emploi, formation et information des métiers du Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur M. Alain LOSCHI, Conseiller technique et pédagogique de l'ARS Provence- Alpes-Côte d'Azur

Partenaires de l'expérimentation

- Mme Françoise MASSARO, Directrice emploi, formation et information des métiers du Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur, ainsi que son équipe (Mme Véronique DERDERIAN, Cheffe du service Formations sanitaires et sociales, Mme Roseline PELISSIER et Mme Eugénie REYNE)
- M. Alain LOSCHI, Conseiller technique et pédagogique de l'ARS Provence- Alpes-Côte d'Azur

Groupe de production : Modélisation de la passerelle PASS-IFSI

- M. Sébastien COLSON, Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Audrey AMANIA, chargée de mission universitarisation Licence à l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Sandrine RODRIGUES, chargée de mission universitarisation Master à l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- M.Philippe DELHOUME Directeur emploi, formation et information des métiers du Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur, ainsi que son équipe (Mme Véronique DERDERIAN, Cheffe du service Formations sanitaires et sociales, Mme Roseline PELISSIER et Mme Eugénie REYNE)
- M. Alain LOSCHI, Conseiller technique et pédagogique de l'ARS PACA
- Mme Jocelyne KOEGER, GCS des IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille, Directrice de l'IFSI Saint-Jacques Marseille
- Mme Marie-Dominique CARDI, Directrice de l'IFSI d'Aubagne
- M. Christophe BAILLET, Directeur de l'IFSI de la Blancarde (Marseille)
- Mme Gilberte HUE, Directrice de l'IRFSS Saint-Joseph-Croix Rouge (Marseille)

V – PROPOSITION D'EXPERIMENTATION

Principes généraux de l'expérimentation

L'expérimentation proposée repose sur les trois principes suivants :

1) La fluidification des parcours de formation
2) La création de débouchés complémentaires en santé aux étudiants issus de PASS, ayant validé leur 1ère année
3) La possibilité de disposer de nouveaux professionnels qualifiés sur le terrain, dans un délai rapide.

Effectif concerné

Le Conseil Régional fixe l'effectif concerné par la passerelle PASS-IFSI à 85 étudiants par an, en application de la convention Etat/Région du 31 mai 2021. La répartition de cet effectif est discutée avec les 16 IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille.

Date de mise en œuvre

Le Conseil Régional a contractualisé avec l'Etat l'ouverture de ces 85 places supplémentaires par la passerelle PASS-IFSI, pour une mise en œuvre du dispositif à la fin de l'année universitaire 2021-2022, pour une entrée en 2ème année d'IFSI des étudiants concernés à la rentrée 2022-2023.

Une année de transition est donc prévue pour mettre en place le dispositif, avec des réajustements possibles pour les années suivantes.

Conditions et modalités de la passerelle

A la suite de la validation de la présente expérimentation, et de sa publication par arrêté ministériel, les étudiants ayant validé les 50 ECTS de l'année de PASS, mais qui n'ont pas été reçus dans l'une des filières sélectives en santé, se verront offrir une nouvelle possibilité d'intégrer la formation en soins infirmiers en 2ème année, par les IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille. Ils seront classés au mérite en fonction de leur moyenne à l'année de PASS, permettant d'établir une liste principale (85 places) et une liste complémentaire. Les étudiants volontaires ayant validé leur année de PASS sans rattrapage seront prioritaires.

Ces étudiants devront alors réaliser leur inscription administratives dans l'IFSI dans lequel ils ont été acceptés, avant fin juillet 2021.

Une fois l'inscription effective, ils devront réaliser un module complémentaire de 80h dont les items sont détaillés ci-dessous. Une évaluation de ce module permettra d'acquérir les 10 ECTS leur permettant de valider une première année d'équivalence de Licence. Une commission d'attribution des crédits sera donc organisée pour ces étudiants.

Une fois les 60 ECTS validés, les étudiants pourront effectuer leur rentrée en 2ème année d'IFSI, et bénéficier d'un accompagnement spécifique par les équipes pédagogiques concernées.

Les étudiants ayant régulièrement validé leur semestre 3 en IFSI, ainsi que l'AFGSU 2, pourront demander leur équivalence d'aide-soignant.

Contenu du module complémentaire à valider

Le contenu abordera les connaissances théoriques suivantes :

- Raisonnement clinique
- Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Soins relationnels
- Hygiène et infectiologie
- Soins de confort et bien-être
- Handicap
- Législation et éthique
- Calculs de dose

VI – FAISABILITÉ DU PROJET D'EXPÉRIMENTATION

1) Planification de la mise en œuvre de l'expérimentation

Le projet d'expérimentation étant programmé dans le convention Etat-Région relative à l'augmentation des quotas d'étudiants en soins infirmiers, la mise en œuvre doit être réalisée durant l'année universitaire 2021-2022, pour que les 85 étudiants puissent effectuer leur rentrée en 2ème année d'IFSI à la rentrée 2022-2023.

Une phase de transition est à organiser, dans l'attente de l'accord d'expérimentation et de sa publication par arrêté ministériel.

Des adaptations pourront être proposées pour l'année universitaire 2022-2023, en fonction de l'auto-évaluation du dispositif.

2) Financiers

Les étudiants admis en formation initiale s'acquittent des droits d'inscription et de la CVEC, conformément à la réglementation en vigueur.

Le dispositif expérimental bénéficiera de financements attribués dans le cadre du Ségur de la Santé.

VII – AVIS DES INSTANCES

- Avis favorable du Groupement de Coopération Sanitaire des IFSI de l'Académie d'Aix-Marseille **du 2 septembre 2021**
- Avis favorable du Conseil d'Ecole des Sciences Infirmières de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 17 septembre 2021**
- Avis du Conseil d'Ecole de Médecine de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales
- Avis favorable du Comité des Etudes de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 20 septembre 2021**
- Avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 21 septembre 2021**

- Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique **du 4 novembre 2021**
- Avis du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université **du 23 novembre 2021**